



Votes rapports nationaux

2024 est une année de congrès et de renouvellement des instances du SNES-FSU.

En mai, nous serons amené-es à renouveler nos instances départementale, académique et nationale.

Avant le congrès national de La Rochelle qui se tiendra en mars, chaque syndiqué-e peut exprimer son appréciation sur le rapport d'activité et le rapport financier. Ces rapports sont un bilan rétrospectif des orientations prises et actions menées par notre syndicat pendant la période allant de mai 2021 à décembre 2023.

Nous avons fait le choix à Grenoble d'organiser ce vote afin de permettre aux syndiqué-es de se prononcer sur la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours de ces trois dernières années. Sur la base de ces votes, les délégué-es du congrès académique de Grenoble au congrès national se prononceront sur ces rapports.

Le rapport d'activité national et le rapport financier sont joints à l' *Université syndicaliste* du 18 janvier 2024. Vous trouverez ci-dessous les modalités des votes.

C'est un acte démocratique essentiel dans la vie de notre syndicat. Alors exprimez-vous !

Modalités de vote

OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Le scrutin est ouvert du mercredi 24 janvier 2024 au lundi 12 février 2024.

Le vote doit être posté au plus tard le lundi 12 février 2024, le cachet de la poste faisant foi.

QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

Les syndiqué-es à jour de leur cotisation 2023-2024 à la date du lundi 12 février 2024 peuvent participer au vote.

Seul-es votent par correspondance :

- les adhérent-es des établissements ayant 1, 2 ou 3 syndiqué-es ;
- les adhérent-es isolé-es ;
- les adhérent-es retraité-es ;
- les TZR, contractuel-les, vacataires en situation de remplacements de courtes ou moyennes durées.

Attention : le vote de collègues non à jour de leur cotisation se sera pas pris en compte. Pensez à vérifier et, si besoin, à acquitter votre cotisation auprès de la section académique.

MATÉRIEL ÉLECTORAL

Vous trouverez dans cet envoi le matériel nécessaire à votre vote :

- une enveloppe vierge ;
- une enveloppe imprimée ;
- un bulletin de vote.

COMMENT VOTER ?

Chaque syndiqué-e émet **deux votes sur le même bulletin.**

1. Sur le rapport d'activité national.
2. Sur le rapport financier national.

Le vote est individuel et à bulletin secret. Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (2 votes).
2. L'insérer dans l'enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur-trice indique son nom, sa catégorie (retraité-e, certifié-e, CPE...) et **apposer sa signature.**
4. Timbrer et poster cette enveloppe le lundi 12 février 2024 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, et l'adresser à :

SNES-FSU Grenoble

6 avenue Marie Reynoard

38100 GRENOBLE

*En cas de difficulté, joindre la section académique au
04 76 62 83 30 ou par mél à grenoble@snes.edu*

DÉPOUILLEMENT

La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.